****

**Déclaration préliminaire du CTP du 2 mars 2016**

La FSU-Polynésie demande que la DGH officielle soit donnée aux représentants des personnels, ainsi que la répartition dans les établissements. Les TRMD doivent être prochainement présentés en C.E. La suppression de 15 postes entrainés par la baisse démographique telle qu’annoncée par la Ministre ce jeudi 18 février doit nous être communiquée . La Ministre nous a assuré que le « transfert » des 15 P.E ne supprimait pas 15 postes pour le second degré. Comment pouvez-vous expliquer que l’heure de reo maohi en sixième qui se fait à moyens constants, va entrainer 15 postes supplémentaires, s’agit – il bien d’un transfert ? Le CT premier degré du mardi 1 mars annonce une suppression de 350 postes dans le premier degré, et la fusion des deux budgets : 140 et 141, dans quelle mesure le second degré va-t-il absorber les autres « transferts » ? Et où seront-ils répartis ?

Le mouvement des P.E spécialisés en SEGPA , validé en CCP du 9 février sera totalement revu le 22 mars en CAPL premier degré. La FSU-Polynésie présente dans les deux commissions demande que les critères d’affectations soient les mêmes. Il ne peut y avoir deux fois le même mouvement, c’est nier la représentativité syndicale de la CCP. L’évolution budgétaire annoncée par le Vice-rectorat, le statut CEPF des P.E, portent à croire que toutes les affectations du second degré seront revues par les CAPL du premier degré. Cette situation doit être éclaircie au plus vite.

Nous n’avons toujours pas été destinataires des affectations des PCP. Là aussi, l’attente des avis des Inspecteurs généraux concernés, devient critique.

Les affectations ont été faites et validées par la Ministre alors que le barème n’a jamais été voté en CTP puisque retiré de l’ordre du jour. Les commissions se sont mises d’accord pour appliquer le barème actuel en REP+, et pour les P.E spécialisés. La FSU-Polynésie réitère sa demande de ne plus considérer à l’avenir ces 2 types de postes comme PCP.

La FSU-Polynésie se réjouit de découvrir qu’il y a eu une création d’un poste de CPE pour la rentrée 2016 malgré l’annonce par le Vice-rectorat qu’aucune création n’était possible. Elle réitère ses demandes d’avoir d’autres créations de CPE, d’infirmières et de COPspy .

Malgré plusieurs demandes du cahier des postes 2015/2016, nous déplorons le non-respect du paritarisme et la désinvolture affichée par la DGEE vis-à-vis de nos mandats syndicaux.